L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 1er AOUT 1879.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Séance du 20 Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Carrière, E. Jumonville, F. [illegible], [illegible], J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne doivent pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Hommes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Femmes:

ÉLOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1204.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879.

Classe 11.—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé. Le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Classe 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre [illegible] avec les règlements [illegible] liqueurs importées [illegible] autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Classe 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu ou employé ou trouvé en sa possession.

CITIZENS' SAVINGS BANK
BANQUE POUR LES PETITES ÉPARGNES,
Coin Baronne et Gravier,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Incorporée par une loi spéciale de la Législature.
Dépôts reçus et payables par chèques sur demande.
Intérêt, selon convention faite, payé sur montant laissé en dépôt pendant un terme spécifié.
Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.
Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.
ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. [illegible]

Brasseries.
Pelican Steam Brewery,
EUGENE ERATH,
290.....RUE VILLERÉ.....292
Entre Esplanade et Champs-Elysées. [illegible]

MATELAS
A Prix [illegible] Réduits
CHEZ
DONAHOE
Fabricant de Matelas bordés à la [illegible] patentés.
44.....RUE DE CHARTRES.....44
[illegible]
J. J. DONAHOE.
[illegible]

Dentistes.
JOSEPH H. SMITH,
DENTISTE,
191 - - RUE DAUPHINE - - 191
[illegible]

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
[illegible] de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans [illegible] le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

[illegible] DENTISTE
[illegible] sur de vieilles racines [illegible] de faire toute espèce d'opération, sans causer de souffrances, ou de montrer des choses extraordinaires sur le papier.
Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.
Les pauvres gens seront traités gratis [illegible]

R. HEBERT, Paris. H. BILLARD, N.-Orléans

Agence Générale des Publications Périodiques de Paris.

HEBERT & CIE.,
LIBRAIRIE FRANÇAISE
59 Rue de Chartres, coin Bienville,—Nouvelle Orléans.

NOTA.—Le prix des abonnements est invariablement payable d'avance.

	Par an
Abeille Médicale	20 00
Archives Générales de Médecine	8 00
Annales de Chimie et de Physique	12 00
Annales Conchyliques	8 00
Annales de Ponts et Chaussées	8 00
Année Dominicaine	8 00
Archives de [illegible]	6 00
Art (l') Médical	8 00
Art (l') Musical	8 00
Artiste (l')	20 00
Bons Romans—Illustrés	3 00
[illegible]—Journal de Mode avec gravures	10 00
Bulletin de l'Académie de Médecine	6 00
Bulletin de Thérapeutique	7 50
Comptes-Rendus (de l'Académie des Sciences	8 00
Conseiller des Dames—mensuel	4 50
Conteur—Romans illustrés—hebdomadaire	3 50
Décorateur	8 00
Education dans la Famille	5 00
Elégance Parisienne—2me édition	18 00
Enseignement Catholique	5 00
Explorateur—avec cartes et plans	10 00
Figaro—Journal quotidien	26 00
France Elégante—Journal de Mode avec gravures coloriées	8 00
France Médicale	5 00
Gazette de Médecine—hebdomadaire	9 00
Gazette des Hopitaux	12 00
Gazette Médicale	15 00
Illustration—hebdomadaire	12 00
Illustration de la Mode avec patrons découpés	5 00
Indépendance Belge—Outremer (Edition d')	10 00
Journal d'Agriculture pratique	8 00
Journal Amusant (caricature)	7 00
Journal d'Anatomie	8 00
Journal de Chimie Médicale	4 00
Journal des Demoiselles—Edition bleue (bi-mensuel)	6 50
Journal des Demoiselles—Edition chamois (mensuel)	5 00
Journal des Demoiselles—Edition orange (hebdomadaire)	12 00
Journal du Dimanche—Romans illustrés	3 00
Journal de la Jeunesse—Illustré	8 00
Journal de Médecine et de Chirurgie	3 50
Journal de Médecine Vétérinaire	3 50
Journal de Pharmacie et de Chimie	6 00
Journal de la Semaine—Romans illustrés	3 50
Journal de la Teinture	6 00
Journal de Thérapeutique	7 50
Magasin des Demoiselles (avec annexes)	6 00
Magasin Pittoresque—mensuel, illustré	3 00
Maître de Musique	8 00
Mode illustrée—avec gravures coloriées	10 50
sans	6 00
Modes Françaises—Journal des Tailleurs	11 00
Monde Illustré—hebdomadaire	8 20
Moniteur de la Coiffure—mensuel avec gravure	6 00
Moniteur des Dames et Demoiselles—bi-mensuel	6 50
Moniteur de la Mode—hebdomadaire	11 00
Musée des Familles—Lectures du soir, illustré	3 00
Musée Universel	6 00
[illegible]—Sciences vulgarisées. Illustré	3 00
Ouvrier (l')—Lectures de Famille, illustré	3 00
Petit Journal pour Rire (caricatures)	3 00
Poupée Modèle—Journal des Petites Filles, gravures de modes et annexes	2 50
Printemps (édition complète) avec gravures de mode coloriées	8 00
République Française—Politique quotidien	26 00
Revue des Deux Mondes—bi-mensuel	16 50
Revue Générale d'Architecture	16 00
Revue Médicale	8 00
Revue de la Mode—avec gravures coloriées	10 50
Revue des Sciences Médicales	6 00
Revue de Thérapeutique	5 00
Saison (les Modes) avec gravures coloriées	6 00
Sciences pour Tous—Sciences vulgarisées illustrées	2 50
Semaine du Clergé	5 00
Tour du Monde—Voyages illustrés	12 00
Union Médicale	13 00
Union Pharmaceutique	2 00
Univers (l')—quotidien	26 00
Univers (l')—semi-quotidien	12 00
Univers (l') Illustré	7 00
Vie Parisienne	12 00
Voleur	2 50

Abonnement au cabinet de lecture 75 cents par mois.

Livres d'écoles—Papeterie. Articles pour dessin, etc., etc.

Papiers peints au rabais!!!

Chaussures.
ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS [illegible] EN VILLE, $2.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.
BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que tout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 janv 79—1 an V&O

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. LACROIX,
Coin Français et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS [illegible]
[illegible]
Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices
20 fév—1 an

Avis aux contribuables.

Département de l'assessment. Hôtel de ville, salle No 15. Nlle-Orléans, ce 27 juin 1879.

CONFORMÉMENT à la section 87 de la loi No 96 de 1877, avis est donné par la présente que les rôles d'assessment de 1879 pour les propriétés foncières et personnelles en cette ville, pour les taxes d'Etat et de ville de 1880, seront complétés et exposés pour inspection et correction au bureau du département d'assessment, salle No 15 à l'Hôtel de ville, le 1er juillet 1879 au 1er septembre 1879, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures du soir, les dimanches exceptés.

WASH. MARKS, [illegible]

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.
J. MASSMAN & CO.,
PHILADELPHIE,
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE
PAROLE

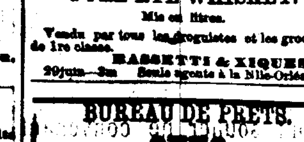

MARQUE DE FABRIQUE.
PURE RYE WHISKEY.
Mis en litres.
Vendu par tous les droguistes et les groceries de 1re classe.
BASSETTI & XIQUES,
20juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

BUREAU DE PRÊTS.
OTTO SCHWANER,
17.......RUE BARONNE.......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
14 juin—1 an

DOBLEY BROTHERS
[illegible]

Les Célèbres "SUMMER RESORTS"
Pewaukee, Lakeside, Hartland, Nashotah, Giffords, Oconomowoc,
Toutes les charmantes retraites champêtres et d'été sont situées dans la célèbre "RÉGION DES LACS du comté de Waukesha, Wisconsin," [illegible] quarante-un lacs admirables et beaucoup de sources minérales, enchassés dans les plus charmants paysages de l'Ouest.
Waukesha et Palmyra
Sont célèbres pour leurs sources minérales dont les vertus curatives sont connues du monde entier.
[illegible] vallons [illegible]
GREEN LAKE, CEDAR LAKE, MADISON, La capitale du Wisconsin.
Et d'autres encore. Là les voyageurs trouvent tous les agréments imaginables. Ces [illegible] sont toutes situées sur le Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway.
[illegible] du Touriste [illegible]
[illegible] renseignements nécessaires pour les lacs [illegible] et d'autres encore [illegible] du Nord-Ouest où se rendent [illegible] les malades, mais encore les personnes en quête de santé et de plaisir, ainsi que les amateurs de chasse, de pêche, etc. Ce "Guide" sera envoyé par la poste à tous ceux qui en feront la demande à
A. V. H. CARPENTER, Gen'l Pass. and Ticket Agent, Milwaukee, Wis.

Nouveau Ferry du 3me District.
NATHALIE HAMILTON,
Passages à dix sous.
[illegible] midi pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bateau [illegible] quant. Le Nathalie Hamilton vient d'être construit ici, ce qui, aux yeux de son propriétaire, le rend digne du patronage du public. [illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

Découverte des Sulfur Springs
Par J. O. & S. O. O'HARA.
Pour la saison de 1879.
PARMI les maladies que guérissent les eaux de Bladon sont comprises entre celles [illegible] l'affection des reins, la dyspepsie, les désordres du foie, de la rate et des reins, et surtout ceux de la vessie, les calculs urinaires, et beaucoup de maladies auxquelles les femmes sont sujettes.
Conditions: $30 par mois.
Billets, aller et retour, pour les Sources de Bladon, $17.
Pour l'analyse des eaux, s'adresser
J. O. & S. C. O'HARA, Bladon Springs, Alabama.
16juil—[illegible]

MONTROSS HOUSE
Biloxi, Mississippi.
Cet établissement [illegible] prêt à recevoir des pensionnaires: il a été [illegible] complètement restauré ainsi que les dépendances. Tout y est dans un excellent état de propreté et on y trouvera tout le confort désirable.
Le propriétaire tout en remerciant bien sincèrement le public pour le patronage libéral qui lui a été accordé [illegible] un service dont ils seront lieu de se féliciter. La salubrité bien constatée de Biloxi, la facilité d'y prendre d'excellents bains [illegible]
PRIX DE LA PENSION:
Par mois ... $45 00
Par semaine ... 12 00
Par jour ... 2 00
P. J. MONTROSS, Propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés. 24mai—3mois

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.
THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe [illegible] Il réunit tous les agréments [illegible] On prend des arrangements [illegible]
L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.
Prix de la pension au Royal Hotel de $10 50 à $12 50 et au Ocean House de $8 à $10 la semaine, selon l'emplacement des chambres.

CRESCENT HOTEL,
A LA BAIE ST-LOUIS.
Cet Hôtel, situé près du chemin de fer, est prêt à recevoir les voyageurs. [illegible]

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Baronne, coin Royale, au-dessus du magasin [illegible] 24 nov—

G. PITARD,
291 & 293 RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de peinture.
Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.
Grate à feu, Clous, Coutellerie, Cordages, Vitres, Mastic, Colle forte, Ferblanterie, Huile de lin, Huile de résine, Térébenthine, Japan.
Blanc de zinc, Blanc de plomb, Couleurs préparées pour cottage, Couleurs à l'huile, Couleurs en poudre, Brosses à peinture, Brosses à blanchir, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre.
AUSSI—PAPIER-PEINT.
Tous à des prix modérés.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210.... DELORD .... 208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.
Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 142 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 136, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans.
[illegible]
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
E. SUBERBIE, Président.
EMIL MAIER, Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER, Assistant-Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.
Directeurs:
GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER, E. J. FLATOW, EMIL MAIER, L. GRUNEWALD, J. E. MERRILL, J. HANNINGER, FRANK VALLEE, FRANK LEVIS, J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES, H. ZUBERBIER.

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Claiborne.
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage [illegible]

QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS
[illegible]
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
[illegible]

CHAUX
[illegible] de l'Alabama
[illegible] de Chaux [illegible]
JOHN McCAFFREY, No 80 rue Poydras.

L. S. L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.
UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.,
LE MARDI, 12 AOUT 1879,
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE H.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 12 AOUT 1879,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:
9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités [illegible] gagné le lot de $10,000 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit 900
1,857 Lots se montant à $110,400
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser au Lock Box 692, New Orleans Post Office.
Transmettre l'argent par des traites sur la banque de [illegible], par des lettres [illegible], par des traites ou par Express.
Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 12 Août 1879.
TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
[illegible]
M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
Toute lettre sans réponse [illegible] reçue.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du PEOPLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux No [illegible] rue [illegible]. HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant.

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin '79.

Sur risques de feu	$57,597 30		
Sur risques de rivière	9,311 77		
Sur risques de mer	6,017 97		$72,926 60
Moins primes non gagnées		$26,562 57	
Moins primes remboursées		2,580 72	$29,063 09
Montant net des primes reçues			$43,862 51
Plus—primes non expirées de 1878			15,845 87
			$59,249 38
Pertes, &c. payées pendant la même période.			
Sur risques de feu	$36,960 44		
Sur risques de rivière	2,968 06		
Sur risques de mer	4,012 91		
Réduction (rebate)	3,016 82		
[illegible]	2,800 [illegible]		
Taxes	2,741 25		
Loyer	1,300 00		
Impressions et annonces	299 10		
Bureau des assureurs	1,850 04		
Dépenses, etc., moins intérêt	3,802 38		$58,540 90
Bénéfice net			$10,808 40

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	$10,011 46
Actions de banque et autres actions	56,075 40
[illegible]	17,081 85
Prêts garantis	5,770 08
Prêts sur hypothèque	10,625 91
Billets à recevoir	6,723 20
Meubles et installations de bureau	3,178 43
En caisse	15,097 85
Total de l'actif	$120,064 20

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, assermenté, par devant moi à la Nlle-Orléans, ce 9 juillet 1879.

J. HENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1879.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE et de payer un dividende de CINQ pour cent à tous les assurés sur leurs primes participantes payées dans l'année expirée [illegible] reçues par eux. à partir du 4 août 1879.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
10juil—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant. Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises [illegible]

Risques de feu	$[illegible],774 80		
Risques maritimes	15,955 32		
Risques de rivière	19,701 75		
Total des primes		$354,431 37	
Moins primes non acquises		111,[illegible]	
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 37	
Pertes payées:			
Sur risques de feu	$61,066 06		
Sur risques maritimes	10,364 80		
Sur risques de rivière	5,[illegible]		
Taxes et dépenses	[illegible]		
Ré-assurances et primes remboursées	17,690 61	106,[illegible]	
		$136,[illegible]	
Réserves pour pertes non payées		23,000 00	
Profits		$114,[illegible]	

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bons de ville et bons hypothécaires	15,[illegible]
Actions de banques, de water-works et autres actions	128,561 [illegible]
Billets garantis par hypothèques et nantissements	122,902 [illegible]
Billets à recevoir	62,[illegible]
Primes en voie de collection	36,630 51
Dépôt de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	61,385 41
	$713,237 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	S. W. TAYLOR.

10 juin

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks	$[illegible]		
On Marine Risks	15,955 32		
On River Risks	19,701 75		
Total premiums		$354,431 37	
Less unearned premiums		111,[illegible]	
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37	
Losses paid:			
On Fire Risks	$61,066 06		
On Marine Risks	10,364 80		
On River Risks	5,[illegible]		
Taxes and expenses, less interest	11,[illegible] 11		
Re-insurances and return premiums	17,690 61	$106,[illegible]	
		$136,[illegible]	
Reserved for unpaid losses		23,000 00	
Profits		$114,[illegible]	

The company have the following assets, valued at market value: [illegible]

[illegible]	$713,237 51

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next; also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	S. W. TAYLOR.

10 juin

[illegible] LALANDE, [illegible]
Marchand de Meubles, [illegible]
[illegible]

ASSURANCES.

Annual statement of the New Orleans Insurance Company

UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805....ESTABLISHED IN....1805

Fire premiums	$652,437 29	
Marine premiums	[illegible]	
River premiums	26,928 63	
Total premiums		$656,656 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	$62,075 43	
Return premiums	43,435 15	
Reinsurances	18,083 96	123,594 54
Net earned premiums		$532,460 20
Interest on investments		36,242 66
		$568,702 86
Deduct—		
Fire losses	$29,546 19
Marine losses	25,924 79	
River losses	8,700 86	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, salaries, board of underwriters, charitable donations and contributions	56,805 31	162,442 86
Net profit		$106,259 40
Deduct—		
Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of December, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,092 42
Premiums in course of collection	64,002 30
Premium notes	10,462 48
Due by agents	1,542 28
Real estate	742,238 42
First mortgage notes and pledge notes	176,577 06
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, Bank, Insurance and waterworks stocks	237,272 07
Total assets	$665,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	72,075 43
Dividends unclaimed	9,520 99
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$665,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, the [illegible] day of January, 1879.

TH. BUISSON, Third Justice of the Peace.

Office of the New Orleans Insurance Co., Corner Camp and Canal Streets. New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

L. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIERE,
JAS. J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Croissant.

Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie	$160,[illegible] 05		
Primes maritimes	24,051 23		
Primes de rivière	69,[illegible] 55		$254,[illegible]
Primes nettes [illegible]			
Moins primes non gagnées	$13,716 40		
[illegible]	5,626 57	19,342 97	
			234,[illegible]
PERTES.			
Pertes d'incendie	$[illegible]		
Pertes maritimes	[illegible]		
Pertes de rivière	[illegible]		
	$73,[illegible]		
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, ré-assurances, épargnes, etc.	36,442 [illegible]		110,[illegible]
Profits nets			$[illegible]
La compagnie possède l'actif suivant:			
Billets à recevoir	$31,461 [illegible]		
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00		
Prêts sur demande	68,[illegible]		
Argent en caisse	[illegible]		
Propriétés foncières	101,072 [illegible]		
Bons de ville, actions de banques et autres	[illegible]		
Primes en voie de collection	34,[illegible]		
Sommes assurées et fractions d'assurances	36,[illegible]		
	14,156 [illegible]		
			$406,297 [illegible]

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en actions de la Banque Mechanics' and Traders', la Compagnie, ainsi qu'une grande [illegible] pour couvrir la perte résultant de la [illegible] au taux de [illegible] déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Saml. B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jos. H. Wolf,
H. N. Post,	Geo. W. Pilsbury,
Jos. H. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul B. Merilhaen,	Jos. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Ruben G. Rush,	John M. Parker.

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April 1879:

Fire premiums	$160,[illegible] 05		
Marine premiums	24,051 23		
River premiums	69,[illegible] 55		$253,[illegible]
Net earned premiums		$234,145 58	
Less reinsurance	$13,716 40		
Less return premiums	5,626 57	19,342 97	
			234,[illegible]
LOSSES.			
Fire losses	$[illegible]		
Marine losses	[illegible]		
River losses	[illegible]		
	$73,[illegible]		
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rent, reinsurance, salvages, etc.	36,442 [illegible]		110,[illegible]
Net profits			$124,[illegible]
The company have the following assets:			
Bills receivable	$31,461 [illegible]		
Loans on bonds and mortgage	30,175 00		
Loans on call	[illegible]		
Cash on hand	[illegible]		
Real estate	[illegible]		
City bonds, bank and other stocks	[illegible]		
Premiums in course of collection	[illegible]		
Suspense account and fractions of insurance	[illegible]		
	14,156 [illegible]		
			$406,297 [illegible]

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and charging to profit and loss $15,740 [illegible] Mechanics' and Traders' Bank [illegible] to declare a dividend of twenty per cent in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams,	Saml. B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jos. H. Wolf,
H. N. Post,	Geo. W. Pilsbury,
Jos. H. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul B. Merilhaen,	Jos. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Ruben G. Rush,	John M. Parker.

J. MIRAMON,
Horloger et Bijoutier
300.....RUE DU CAMP.....300
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS

Bureaux, 93 rue Royale.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou compatriotes sont priés d'en donner avis.

Alain (Pierre)	Juven (Eugène)
Barbou (Mlle)	Jourdat (Hippolyte)
Bauer (Joseph)	Lamotte (Théodore)
Bellonde	Lamotte (Alexandre)
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Mader (Auguste-Joseph)
Chemantel	Ménissier (Emile)
Coudeville (Jean)	Michel (Joseph, César)
Coutenier	Max (ses beaux frères)
Chenancq	Morel
[illegible] (Ernest)	Michon (Marie)
Dellest (Jean)	Maréchal (Eusèbe)
Dodon (Alexandre)	Pinard (Marie)
Dumé (Félix)	Pauquier (Joseph) dit Colomb
D'Herbecour (Pierre)	Primot (Ludovic)
Duquet	Philastre
[illegible] (Auguste)	Robert (André)
[illegible] (Charles)	Renard (Augustin)
Fleuret	Rey (Frédéric)
Franchet (Pierre)	Rebuffet
Fele (Mlle)	Roux
Faure (Louis)	Rul (Vve)
Fabre dit Lefebvre (Hyacinthe)	Suisse (Antoine, Rémone)
Girard (Jacques, Auguste)	Serré
Jeanneg (Vve Aristide)	Vaxion (Pierre)
	Warine (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.

Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

12juin—

S. N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.
LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros tiennent cette marque en vente à la Nlle-Orléans.

GUIDE —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLÉANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendent de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator).

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julia.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle-Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie, connue antérieurement sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Berwick, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville: sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

ANT. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

GEO. P. ROWELL & CO.
Bureau d'Annonces de Journaux
Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.
Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.
10 Spruce St. N. Y.
[illegible]

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui seront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président: M. Victor Maignan.

1er Vice-Président:	M. A. Carrière.
2e do	M. C. T. Dugazon.
3e do	M. Félix Limet.
4e do	M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier:	M. F. Lalande.

Membres:

Messieurs: E. Alboner,	E. de Gaa,
Jos. Bayle,	F. Lalande,
P. E. Bruissieu,	[illegible] Merith,
A. Cantin,	[illegible] Tujague,
L. Grand,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau on son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux en ce qui concerne la Chambre.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes démarches ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il sera loisible au Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, en nommant des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre seront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.

Rue Gravier, entre celles Bolivar et Freret.

Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.

[illegible]

Chas. B. Lalande, vs. Gustave Lalande et als.

Procès en partage No 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 2 août 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certaines morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No 42. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage, passé entre elle et Alonzo Murphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 18 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à coupons, pour satisfaire les parties intéressées, garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou coupons devant être aussi garantis par hypothèque sur la propriété vendue, les bâtisses sur les dits lots devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets ou coupons jusqu'à leur parfait paiement; les taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.

28 juin—juil 5, 12, 19 26 et 2 août

PAR BARNETT ET GOURDAIN.

VENTE JUDICIAIRE.

Deux maisons de résidence en bois, à deux étages, très désirables, dans le Premier District, Nos 483 et 485 rue des Magasins, entre Race et Orange, attenant à la splendide maison de résidence de Jos P. Hornor.

No 10,544—Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans.

Mme James S. Laws et autres vs Antoine Amirata et autres.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR BARNETT & GOURDAIN—J. V. Gourdain, encanteur—Bureau, No 90 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI 2 août 1879, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'honorable Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 17 juin 1879—

1 UN CERTAIN LOT DE TERRE situé rue des Magasins, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Race, Orange et Camp, désigné par le No 3, mesurant 35 pieds plus ou moins de front rue des Magasins, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison de résidence à deux étages, en bois, ayant au rez-de-chaussée salons devant et derrière, avec manteaux de cheminées en marbre et portes à coulisses, galerie devant, corridor derrière, salle à manger attenant le corps de logis principal, cuisine et chambre à décharge; à l'étage supérieur, deux belles chambres à coucher avec corridor communiquant à la chambre de devant et à une galerie de devant, deux assez grandes chambres au-dessus de la cuisine, chambre à bain et lieux d'aisance aux deux étages, un auvent à l'arrière du terrain, citerne, hydrant, gaz avec installation dans toute la maison.

2. Lot No 4 contigu au premier mesurant 19 pieds, plus ou moins, rue de Magasins sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain sont les mêmes que celles décrites plus haut sur le terrain No 3.

Conditions—Un tiers comptant, et la différence à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant hypothèque et intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les du vendeur [illegible]

Acte de vente pardevant Joseph A. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 juillet—2 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

823 paires Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu VENDREDI, 1er août 1879, à 11 h. du matin à leur salle d'encan, No 63 de la rue de la Douane—823 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviendront au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 1sect

PAR C. E. GIRARDEY

Une charmante résidence cottage, avec cinq terrains et jardin, dans le deuxième district.—Le joli cottage en bois et terrain situé au No 319 de la rue Claiborne, entre les rues Esplanade et Kerlerec — un des plus jolis quartiers du troisième district.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 9 août 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique—

1° La charmante résidence cottage formant le coin Sud Ouest de l'intersection des rues Esplanade, Washington et Sixième dans l'îlet compris entre les rues Washington, St-Jean-Baptiste, Cinquième et Sixième.

La propriété se compose de cinq grands terrains ayant environ 12(?) pieds de face à la rue Washington qui à cet endroit est interceptée par la rue de l'Esplanade, sur environ 12(?) pieds de profondeur et façade à la rue Sixième, environ 154 pieds de profondeur sur la ligne latérale qui s'étend vers la rue Cinquième, et 129 pieds de large—le tout plus ou moins. Les améliorations sont: un cottage élégant bâti récemment, éloigné de la rue, ayant galerie sur la façade et galerie latérale, corridor, salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, parfaitement disposées en vue de l'air et de la lumière, cave, installation de gaz, cuisine, jardin, arbres fruitiers, etc. Elle est juste au-dessous de la résidence Dufour en face de la résidence Armant. On ne saurait désirer une demeure plus charmante et plus agréable.

2° Le joli cottage en bois et le terrain portant le No 319 de la rue Claiborne, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Esplanade et Kerlerec. Le terrain a 54 pieds de face à la rue Claiborne, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Il est loué vingt piastres par mois, est situé près de la résidence de Mme Cénas, dans un des plus beaux quartiers de la partie supérieure du troisième district tout cheval de la rue de l'Esplanade et fait face à ceux de la rue Claiborne.

Conditions—Un tiers, ou davantage, comptant, au gré de l'acquéreur, la reste à 1 et 2 ans de crédit, avec toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, transfert de police d'assurance et paiement, par l'acquéreur, en outre du montant de l'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles en 1879.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant M. A. J. Armstrong, notaire.

1er août—

Un très agréable cottage pour résidence avec 13 lots sur la ligne des chars de la rue Dauphine, près le Couvent des Ursulines, pour clore la succession de Hortaire Inbau.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 9 août 1879 à MIDI, à la Bourse d'encan St-Charles il sera positivement vendu aux enchères publiques, la belle, bonne, confortable et spacieuse résidence de feu Hortaire Inbau, située dans le 3me District de cette ville et comprenant treize grands lots de terre, la moitié de tout l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne ou Craps, Reynes et Forstall. La propriété mesure 140 pieds 5 pouces de face sur chacune des rues Dauphine et Bourgogne, par 177 pieds, 5 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence cottage élevée et en bois récemment bâtie et arrangée à la moderne avec attique, large galerie de devant, vestibule, avec un élégant salon, cabinet, salle à manger et chambres à coucher à droite et à gauche, tous éclairés par de larges ouvertures et hauts plafonds gaz lustres et appareil pour la lumière du soleil, citerne, puits, remise, écurie. Il y a une grande variété d'orangers et de nespliers, arbres d'ornement etc. Pour une résidence spacieuse et confortable d'un accès facile du centre de la ville, cette charmante propriété offre des avantages supérieurs. Les titres sont parfaits et la vente est positive au plus haut enchérisseur.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au choix de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent. $ 50 pour frais d'avocat, police d'assurance transférée et l'acheteur assumant les taxes dues et exigibles en 1879, avec le prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sur le prix d'adjudication seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jno. Bendernagle, notaire, aux frais de l'acquéreur. 1er août—

POUDRE FERRO-MANGANIQUE
de BURIN DU BUISSON
Pharmacien, lauréat de l'Académie de Médecine.
Il suffit d'une petite quantité de cette poudre dans un verre d'eau, pour obtenir instantanément une eau ferrugineuse, minérale, gazeuse, très-agréable, qui se boit aux repas mélangée avec le vin. Elle est d'une efficacité constante dans toutes les affections qui réclament l'emploi de la médication ferrugineuse, et convient surtout aux personnes qui ne peuvent digérer les préparations ordinaires du fer. Elle a sur toutes les autres l'immense avantage de ne pas provoquer de constipation et de contenir du manganèse, que les savants considèrent comme indispensable au traitement par les ferrugineux.

CRÈME de BISMUTH
de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris.
C'est le remède le plus inoffensif et en même temps le plus sûr des moyens pour combattre les diarrhées cholériformes en temps d'épidémie.
La CRÈME de BISMUTH est d'une efficacité éprouvée contre:
les Diarrhées, les Gastrites, les Coliques et les ulcérations intestinales. | les Dysenteries, les Gastralgies,
Elle se prend à la dose moyenne d'une cuillerée à café, matin et soir, quelques minutes avant les repas.

FRUIT JULIEN
Purgatif végétal, laxatif et rafraîchissant.
C'est le laxatif le plus doux, le purgatif le plus innocent que l'on connaisse; il s'emploie contre:
la Constipation, les Hémorrhoïdes, la Dyssenterie, les Maladies du foie, les Maladies de la peau, les Congestions cérébrales, | les Maux d'estomac, les Mauvaises digestions, la Migraine et la Bile, les Maladies de l'enfance, l'Apoplexie et la Paralysie.
Dépôts dans les phies St-Cyr Foucard, Bryer, et chez MM. Carrouché, à Wheelock & Co.

APPAREIL GAZOGENE-BRIET
Breveté s. g. d. g.
Seul approuvé par l'Académie de Médecine de Paris
Seul admis dans les hôpitaux de Paris.

Au moyen du Gazogène Briet, aujourd'hui si connu, on prépare soi-même instantanément et à froid, toutes les eaux gazeuses [illegible]
Dans les principales villes des colonies le Gazogène Briet se trouve en vente dans toutes les bonnes pharmacies [illegible] Paris. Exiger la marque de fabrique [illegible]
MONDOLLOT Fils, [illegible]
72, r. [illegible] Paris

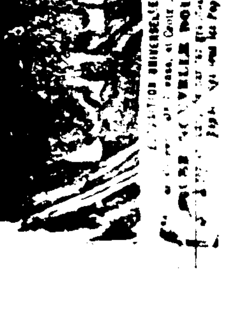

L'Abeille de [illegible]
Bureaux, [illegible]
NOUVE[illegible]
VENDREDI [illegible]

COMPAGNIE [illegible]
TRANS[illegible]
Service entre [illegible]
LABRADOR [illegible]
SAINT LAURENT [illegible]
PEREIRE [illegible]
Prix du passage [illegible]

COMPAGNIE [illegible]

Lloyd de l'[illegible]
STEAMERS [illegible]
LA NOUVELLE [illegible]
LE HAVRE [illegible]

Pour New-[illegible]

BELFAST [illegible]

For New [illegible]

FEU[illegible]
Récits de [illegible]
EN [illegible]

[illegible] de les feux ve[illegible] peu d'une ma[illegible] s'élever lenteu[illegible] San-Antioco.

Trois petits [illegible] façon la plus [illegible] diluviens et mu[illegible] telés de front à [illegible] min déguenillé [illegible] cant. Le coch[illegible] six gendarmes [illegible] l'escorte.

Les prisonni[illegible] ment congé de [illegible] syndic. On en[illegible] haute voix qu'o[illegible] gliari. Puis [illegible] Vaughan prire[illegible] tandis qu'Eve[illegible] chasseurs se his[illegible] voiture.
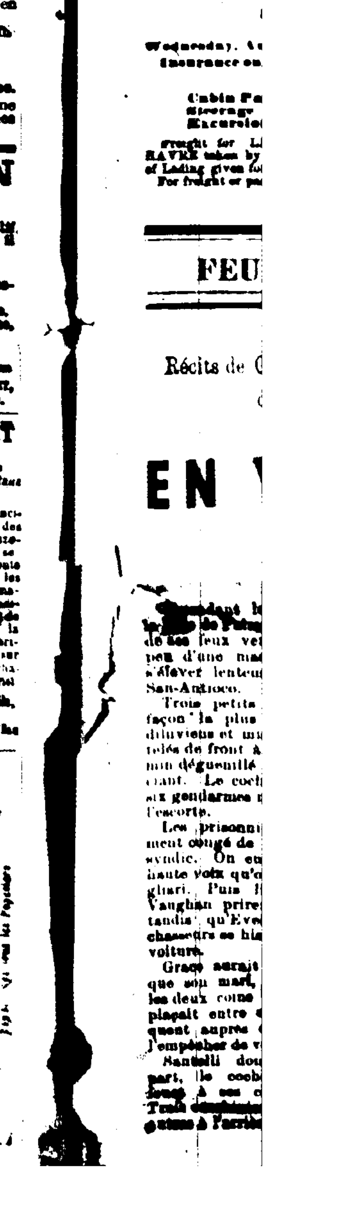
Grace aurait [illegible] que son mari, [illegible] les deux comme [illegible] plaçait entre [illegible] quent auprès [illegible] l'empêcher de v[illegible] Santelli dou[illegible] part, le coch[illegible] [illegible] à ses c[illegible] [illegible] à l'arrière[illegible]